

CONFÉRENCE SOCIALE DES 20 ET 21 JUIN 2013



L'URGENCE D'UN CHANGEMENT DE CAP



THIERRY LEPAON
secrétaire général
de la CGT

Voici un an, le président de la République organisait une première conférence sociale, rassemblant les organisations patronales et les confédérations syndicales des salariés. Redynamiser l'industrie, s'attaquer aux inégalités et à la grande misère, faire de l'emploi un objectif essentiel, en particulier pour les jeunes, réduire la précarité, et même partager les richesses : telles étaient les priorités annoncées par l'Élysée et par Matignon. La CGT y a pris pleinement sa place, pour exiger le changement de cap promis. Aujourd'hui, chacune et chacun mesure l'écart entre les engagements d'alors et les actes d'aujourd'hui.

Le Medef poursuit une offensive sans précédent, sur le terrain, dans les entreprises, dans les négociations, mais aussi médiatiquement : en prétendant que rémunérer le travail pénaliserait la compétitivité des entreprises, alors qu'elles souffrent d'un manque d'investissement, d'une trop forte rémunération des actionnaires, et d'une consommation en déclin faute d'emplois et de salaires corrects.

C'est vrai aussi dans toute l'Europe. Leur objectif ? Réduire ce qu'ils appellent le « coût du travail ». Par tous les moyens. Qu'il s'agisse de nos salaires directs ou de nos salaires socialisés, c'est-à-dire du financement de nos systèmes solidaires de protection sociale.

Tous les économistes le reconnaissent, l'austérité empêche la croissance et provoque la récession. Non seulement elle est source de souffrances injustifiées, mais en plus elle est économiquement contre-productive.

Augmenter les salaires, les pensions et les minima sociaux est une nécessité pour relancer l'économie et l'emploi, et pour financer nos retraites et la Sécurité sociale.

C'est possible, à condition de réorienter les richesses créées par le travail vers l'investissement et la réponse aux besoins sociaux. C'est possible, car la part des dividendes versée aux actionnaires n'a cessé d'augmenter depuis trente ans, passant de 5 à 25 %.

Contre l'austérité, un changement de cap est nécessaire et nous le disons avec l'ensemble des syndicats européens.

Mais visiblement, le gouvernement prête davantage l'oreille aux exigences du patronat qu'aux revendications des salariés. C'est pourquoi les salaires et la création d'emplois sont les grands absents du programme de la conférence sociale qui va s'ouvrir les 20 et 21 juin prochains. Il va donc falloir se faire entendre, plus fort, ensemble. Certes, vous le savez, vous pouvez faire confiance à la CGT. Mais cela ne suffit pas. C'est tous ensemble qu'il va falloir nous mobiliser : le changement de cap, c'est maintenant que nous le voulons, c'est maintenant que les salariés, les retraités, les privés d'emploi, l'économie et la société en ont besoin.

La CGT a bien l'intention de faire entendre les exigences des salariés et de faire des propositions concrètes lors de cette seconde conférence sociale. Nous vous les présentons et vous proposons d'en débattre tous ensemble, pour agir tous ensemble.

Le changement de cap, il dépend de nous. Toutes et tous...

Des propositions CGT concrètes pour un changement de cap immédiat

EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE 1

DES ACTES POUR L'EMPLOI

Il y a un abîme entre les discours et les actes. L'emploi serait la priorité du gouvernement mais son choix d'austérité et de flexibilité pour les salariés nous enferme dans la récession ! **La CGT exige du concret :**

► **Augmenter les salaires pour renouer avec la croissance.** Levier de relance de la consommation, les salaires d'aujourd'hui créent les emplois de demain. Nous exigeons qu'un grand chantier sur les salaires soit ouvert pour garantir l'égalité femmes/hommes, le paiement des qualifications et le pouvoir d'achat des salariés.

► **Des mesures réelles pour l'emploi des jeunes**

- Transformer les emplois d'avenir et les contrats de génération en emplois stables ;
- Réglementer les stages en entreprise ;
- Créer une allocation d'aide à la recherche du premier emploi ;
- Mettre en place un plan pluriannuel de recrutement dans la fonction publique.

► **Réorienter les 200 milliards d'aides dont bénéficient les entreprises sans aucune contrepartie vers l'emploi et les investissements** (formation, recherche, investissement productif...)

► **Agir contre les licenciements**

- Encadrer et limiter les ruptures conventionnelles et les plans de départs dits volontaires ;
- Créer un droit de recours suspensif des salariés sur les plans de licenciements ;
- Interdire les licenciements boursiers.

► **Protéger les entreprises des difficultés conjoncturelles et de la voracité des actionnaires**

- Refondre et améliorer le dispositif de chômage partiel ;
- Créer un droit prioritaire de reprise de site pour les salariés ;
- Réformer les tribunaux de commerce.

FORMER PLUS : IMPÉRATIF ÉCONOMIQUE ET ENJEU DE SOCIÉTÉ

Face aux enjeux économiques et sociaux, les besoins de formation liés au chômage de masse ne doivent pas masquer les besoins de formation actuels et futurs des salariés en emploi.

De nombreux actifs vont partir en retraite, un salarié sur deux dans certains secteurs professionnels et même 60% des dirigeants de TPE/PME : cela met en danger l'emploi et la survie des entreprises.

À cette transition générationnelle s'ajoutent transitions énergétique et environnementale et mutations technologiques.

Notre pays doit engager le développement de filières industrielles nouvelles pour redonner un avenir à l'industrie française. Cela impose :

- Des formations initiales anticipant les métiers de demain ;
- Un effort considérable de formation continue en direction des salariés en activité.

Ces besoins sont aujourd'hui manifestement sous-estimés par le gouvernement et niés par le patronat.

Depuis plusieurs années, la CGT, trop souvent seule, souligne l'insuffisance des financements consacrés à la formation professionnelle qui doit permettre :

- D'éradiquer l'illettrisme qui touche 2,5 millions de personnes ;
- Que chaque personne s'engageant dans la vie active bénéficie au moins une fois d'une formation lui permettant de changer de métier ;
- Que tous les salariés gagnent au moins un niveau effectif de qualification dans leur carrière (revendication CGT aujourd'hui inscrite dans le Code du Travail) ;

Un effort considérable de formation doit donc être consenti par la nation.

2 ANTICIPER LES ÉVOLUTIONS DE NOTRE ÉCONOMIE

La CGT portera cinq priorités pour pérenniser et développer l'industrie et l'emploi et une réforme fiscale de grande ampleur basée sur la justice sociale et l'efficacité économique :

- L'arrêt des licenciements et de la course au moins-disant social incarnée par les accords de chantage à l'emploi ;
- Consacrer au moins 3% du PIB à la politique de recherche et d'innovation ;
- Assurer le financement et réformer la fiscalité. La création de la Banque Publique d'Investissement est issue de la proposition CGT, il faut aller plus loin : le rôle des banques est de participer au financement des activités économiques et industrielles. La mise en place d'un pôle public de financement et d'un livret d'épargne em-

ploi et industrie doit contraindre les banques privées à jouer à nouveau ce rôle de financeur de l'économie ;

- Une politique énergétique basée sur un pôle public de l'énergie et un mix énergétique, socle du développement industriel et de la transition énergétique ;
- Des droits d'intervention pour les salariés afin d'imposer d'autres choix : représentation, information, consultation, possibilité de contester les choix de gestion sont autant de domaines où des avancées sont nécessaires. Un droit suspensif du comité d'entreprise, en cas de restructuration, est justifié pour examiner toutes les alternatives. Des formes nouvelles de réappropriation collective et publique pour intervenir dans les choix stratégiques des entreprises sont incontournables.

seront formulées dans chacune des 6 tables rondes de la Conférence

3 CONDITIONS DE TRAVAIL ET SANTÉ AU TRAVAIL

C'est le travail qui crée les richesses. La CGT sera porteuse de revendications novatrices pour répondre aux besoins des salariés. Elle interviendra dans cette conférence sociale pour :

- Pousser la réflexion sur l'évolution nécessaire du cadre législatif permettant aux salariés et à leurs organisations syndicales d'avoir des droits nouveaux, autorisant à la fois leurs expressions, propositions et interventions, tant sur la finalité du travail que sur l'amélioration de la qualité de la vie au travail. En ce sens, la place et le rôle des CHSCT doivent être renforcés ;
- Le droit et l'effectivité à un travail digne et reconnu ;
- Une sécurité sociale professionnelle garantissant une sécurisation des parcours professionnels ;
- Un nouveau statut du travail salarié fondé sur des droits

individuels et leur transférabilité d'une entreprise à l'autre.

- Avancer des propositions pour une nouvelle organisation de la gouvernance de la santé au travail, du national jusqu'aux territoires.

Les équipes des institutions de l'État, de la Sécurité sociale et des services de santé doivent déployer, de manière coordonnée, leur activité au service du monde du travail.

Nous ne sortirons pas de la crise sans transformer le travail, ni remettre en question son organisation. Il ne s'agit pas de créer un couloir humanitaire de la qualité de vie au travail dans la guerre économique. En revanche, les prises de décisions, dans les entreprises privées et publiques, doivent se faire à partir du travail de celles et ceux qui créent la richesse par leur activité professionnelle.

PROTECTION SOCIALE ET RETRAITE 4

Pour conforter notre système de retraite par répartition, solidaire et à prestation définie, **la CGT propose :**

- **Une amélioration des droits à la retraite par**
 - Le retour de l'ouverture du droit au départ à 60 ans pour tous les salariés ;
 - Un taux de remplacement du salaire par la retraite de 75% minimum pour une carrière complète et au Smic au minimum ;
 - Un départ anticipé avant 60 ans pour les salariés ayant effectué des travaux pénibles.
- **Une maison commune des régimes de retraite pour coordonner et solidariser les régimes sur la base**
 - D'un socle commun de droits et de garanties de haut niveau, tout en tenant compte des particularités attachées à chaque régime ;
 - D'une harmonisation par le haut des droits solidaires (droits familiaux, minima de retraite, handicap...) ;

- D'un traitement de la question des polypensionnés qui concerne un tiers des assurés ;
 - D'une solidarité entre les régimes par des mécanismes de compensation.
- **Une réforme de fond du financement de la protection sociale par**
 - Une modulation des cotisations des entreprises, favorisant les créations d'emplois, les augmentations de salaires et le développement des qualifications ;
 - La suppression des exonérations de cotisations sociales.
 - L'élargissement de l'assiette des cotisations à l'épargne salariale (intéressement, participation...) et aux primes des fonctionnaires ;
 - La mise à contribution des revenus financiers des entreprises.

5 SERVICES PUBLICS ET MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE

La politique des précédents gouvernements visait avant tout à réduire les dépenses publiques. Les effets ont été dévastateurs en termes d'emploi public, de conditions de travail et de rémunération des agents et de réponse aux besoins des populations. À ce stade, le gouvernement actuel a choisi de s'inscrire cette logique inacceptable.

Les services publics sont un vecteur fondamental d'égalité et de cohésion sociale entre les citoyens. Ils sont un moteur de l'économie, de la production de richesses et de l'aménagement solidaire du territoire.

Les déréglementations préconisées par la Commission européenne ont pour objectif une libéralisation débridée des activités économiques notamment dans le domaine des services.

La CGT considère en revanche que :

- L'urgence est de stopper le démantèlement et le désengagement de l'État ;
- L'avenir d'un service public, moderne, innovant et accessible doit être garanti ;
- Un autre financement est nécessaire qui passe par une rupture avec les politiques d'austérité et une réforme fiscale ambitieuse et courageuse ;
- L'intervention publique doit davantage protéger les citoyens, les usagers et les consommateurs ;
- Les missions de service public ne peuvent pas être réduites à de simples services rendus au public ;
- Les privatisations, les partenariats public/privé doivent cesser ;
- L'emploi qualifié et stable avec des garanties de haut niveau et une reconnaissance salariale sont les garants d'une action impartiale des agents pour répondre aux besoins.

La compétitivité ne réside ni dans la concurrence ni dans la diminution de la rémunération du travail. Il est illusoire de croire que la concurrence va renforcer la complémentarité des économies. L'alignement vers le bas des prix de production renforce le phénomène de concentration et de spécialisation.

Pour le Medef, les salariés seraient responsables de la situation à cause des salaires trop élevés. Rien n'est pourtant plus faux. La valeur de l'indice qui combine coût de l'heure travaillée et productivité du travail se situe dans une fourchette très étroite dans les pays développés. **Ce ne sont donc pas les salaires qui expliquent les pertes de marchés.** Les difficultés de nos économies trouvent leur source dans les politiques d'austérité bud-

gétaire, de sous-emploi et de stagnation des salaires, menées depuis plus de vingt ans.

Le Medef propose d'abaisser le niveau des salaires alors qu'il faudrait accroître la qualité, investir dans la production, l'innovation et la recherche.

Des ruptures sont nécessaires en Europe, pour mettre fin à la division et à la mise en concurrence des salariés, des populations et des territoires. Il faut mettre un terme aux politiques d'austérité et réorienter un certain nombre de politiques afin de construire un nouveau modèle de croissance centré sur le développement industriel, l'emploi, le pouvoir d'achat, la protection sociale et les services publics.

La cohésion de l'Europe réside bien dans le progrès social et non dans le dumping généralisé.

DES DROITS POUR LES SALARIÉS !

Toutes les périodes de progrès ont été marquées par une avancée des droits pour les salariés.

Quelle que soit la taille de son entreprise, le salarié doit pouvoir, avec ses collègues, faire entendre à son employeur toutes ses revendications. Il faut donc un cadre reconnu auquel l'employeur ne peut pas se soustraire.

La CGT propose :

- De rendre effectif pour toutes et tous le droit à la négociation collective. Des millions de salariés, en particulier dans les petites entreprises, dans les TPE, les PME, n'ont pas accès à ce droit qui s'exerce dans l'entreprise, la branche professionnelle, au plan national.

Cependant, pour que ce droit soit utile aux salariés, il est nécessaire qu'il s'exerce dans le cadre d'accords majoritaires et qu'il apporte toujours un plus aux salariés par rapport au droit commun. C'est le principe de faveur ;

- Des droits d'intervention pour les salariés et la liberté d'intervenir et de s'exprimer sur tout ce qui concerne la vie au travail, l'activité professionnelle, l'organisation du travail et les choix stratégiques de l'entreprise. Les communautés de travail des salariés employés par plusieurs entreprises doivent être prises en compte par l'intermédiaire de comités inter-entreprises,

d'hygiène et de sécurité de site. À tous les niveaux, il ne s'agit pas seulement d'écouter les avis émis par les représentants salariés, mais aussi de les prendre en compte ;

- De garantir le droit et les libertés syndicales dans l'entreprise afin de lutter contre les discriminations et la répression, d'empêcher la criminalisation de l'action collective ;
- Des droits interprofessionnels pour permettre l'intervention des salariés dans les territoires sur les enjeux qui leur sont communs et qui dépassent le seul cadre de l'entreprise (accès au transport, au logement, etc).

Vous ne voulez pas en rester là ! Ensemble, dans le syndicat, nous serons plus fort.

Bulletin de contact et de syndicalisation

NOM : Prénom :

Adresse :
.....

Code postal : Ville :



Téléphone : Courriel :

Âge : Profession :

Entreprise (nom et adresse) :
.....

Bulletin à renvoyer à La CGT, espace Vie syndicale, case 5-1, 263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex,
fax : 01 48 51 51 80, courriel : orga@cgt.fr - **Vous pouvez aussi adhérer en ligne sur www.cgt.fr**